

millions. L'industrie compte 3,000 pêcheurs et aides, et entre 700 et 800 employés dans l'industrie du conditionnement du poisson dans 24 usines.

Le ministère des Pêches de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est composé de six divisions, complète l'activité du Service fédéral des pêches et de la mer et est chargé de l'administration de programmes visant à améliorer l'industrie de la pêche et à accroître les revenus de ceux qui y travaillent.

La Division de l'aquaculture s'occupe d'un programme orienté vers la diversification des possibilités dans le secteur de la pêche par l'accroissement de la production, l'amélioration de la qualité et l'extension des ressources en mollusques et crustacés, salmonidés, plantes marines et homard; en 1977-78, son activité a porté tout particulièrement sur le développement de l'industrie du homard, la culture des mollusques et crustacés, l'ensemencement de plantes aquatiques et la culture des salmonidés. La Division de l'exploitation des ressources exécute des projets de pêche prospective et des études d'évaluation des ressources afin de situer et de quantifier les espèces nouvelles et existantes, et effectue des études sur l'équipement et les méthodes de pêche. Parmi les projets de 1977-78, on peut mentionner la mise en valeur des pétoncles et des crevettes, l'expansion des prises de poissons de fond, la mise en valeur des ressources en plantes marines, la mise en valeur des espèces pélagiques et la mise en valeur du homard.

La Division de la manutention du produit est chargée de l'administration de programmes de développement des ports visant à améliorer la manutention du poisson, les techniques de conditionnement et de conservation, et à assurer une meilleure qualité du poisson. Des systèmes d'eau, des rampes de déchargement, des hangars pour appâts, des abris contre le mauvais temps, des installations de déchargement et des installations d'entreposage du poisson frais devaient être aménagés à un certain nombre d'autres ports en 1977-78. La Division du conditionnement et du contrôle de la qualité s'occupe de l'application de la Loi et du Règlement sur l'inspection du poisson de l'Île-du-Prince-Édouard, veille à l'observation des normes de qualité, aide l'industrie du conditionnement à améliorer les méthodes et la productivité et encourage la création de produits nouveaux.

La Division de l'économie et de la statistique fournit de l'aide technique à l'industrie de la pêche dans les domaines de la gestion financière, des analyses de faisabilité et des études statistiques. La Division de la vulgarisation s'occupe de programmes d'information, effectue des démonstrations sur le terrain, élabore des programmes de formation à l'intention des pêcheurs et se charge du programme de relèvement des connaissances techniques.

Les pêcheurs et l'industrie de la pêche peuvent bénéficier de prêts accordés par une société de la Couronne créée en 1969 et habilitée à avancer des fonds aux secteurs de la pêche, de l'industrie, du tourisme et de l'agriculture. Quant à la pêche en eau douce, elle relève au niveau provincial de la Division des services de protection de l'environnement du ministère de l'Environnement.

Nouvelle-Écosse. L'industrie de la pêche occupe une place importante dans l'économie de la Nouvelle-Écosse. La valeur du poisson au débarquement se chiffrait à environ \$102 millions en 1976, tandis que la valeur marchande était de l'ordre de \$235 millions. Les produits de la pêche interviennent pour plus de 30% des exportations de la Nouvelle-Écosse. L'industrie emploie plus de 11,500 pêcheurs et 4,500 ouvriers et compte 191 usines de conditionnement du poisson en activité.

Le ministère des Pêches de la Nouvelle-Écosse s'occupe de presque tous les aspects de l'industrie de la pêche et participe à l'élaboration d'un certain nombre de politiques et programmes institués et administrés par le gouvernement fédéral.

Les efforts du ministère portent surtout sur le développement de l'industrie et des ressources, la formation et les services sur place. La Division du développement industriel est chargée des programmes relatifs aux bateaux de pêche, au matériel et à l'outillage, aux ports et aux quais, aux installations portuaires et aux usines de conditionnement. Elle s'occupe de l'équipement et des installations liés à la pêche proprement dite, à la manutention, au conditionnement et à la commercialisation du poisson et des produits du poisson. Elle fournit en outre assistance et conseils techniques